



Comité de Pétanque et Jeu Provençal
De la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal
Comité Régional Occitanie

Michel LE BOT
Président du CD 31 FFPJP
Vice-Président de la FFPJP

Toulouse, le 22 mars 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les récents évènements de Tournefeuille sont pour moi une fois de plus l'occasion de vous rappeler la réglementation en matière de vente et distribution d'alcool lors des manifestations que vous organisez. Vous trouverez en annexe à ce courrier les éléments relatifs à l'ensemble de vos obligations et des points importants à respecter.

Vous devez déclarer vos manifestations et solliciter les autorisations réglementaires auprès des collectivités.

J'attire votre attention sur le fait que la vente ou l'introduction d'alcool hors catégorie 2 est strictement interdite lors de manifestations ou dans les installations sportives.

Des consignes sont données aux responsables de secteur afin que tout organisateur, qui manque à ces obligations et ne respecte pas ce cadre réglementaire, se verra interdire toute organisation de championnat et qualificatif.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Michel LE BOT
Président du CD 31
Vice président de la FFPJP



MAISON DE LA PETANQUE
42 Avenue Frédéric Estebe – 31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 13 22 66
Ffp-cd-031@wanadoo.fr

